



OFFRE D'EMPLOI

POMPIER À TEMPS PARTIEL SUR APPEL

Par son dynamisme, sa proximité et son professionnalisme, le service de Sécurité incendie de la Ville de Saint-Césaire, situé en Montérégie, offre à près de 6 000 résidents divers services tels que le combat des incendies, les premiers répondants, le sauvetage technique, la désincarcération, la gestion des hydrocarbures et estacades, la sécurité civile. Le service de Sécurité incendie est à la recherche de personnes dynamiques, possédant notamment d'excellentes capacités physiques, des aptitudes à travailler en équipe, démontrant un sens des responsabilités, un très bon jugement, des habilités à communiquer, faisant preuve d'éthique professionnelle et d'une grande facilité d'apprentissage.

NATURE DE L'EMPLOI :

Sous l'autorité du Directeur du Service et de ses officiers, le pompier est appelé à intervenir lors des situations d'urgence sur notre territoire et auprès des villes avoisinantes requérant notre aide.

LES TÂCHES :

- Exécuter des activités de lutte contre les incendies et de mesures d'urgence;
- Répondre aux appels d'urgence médicaux (Premier Répondant);
- Exécuter des opérations de sauvetage et de secours d'urgence;
- Entretien des véhicules, les équipements, les biens et les installations;
- Effectuer des visites de prévention résidentielle;
- Participer aux activités relatives au programme régional sur la sensibilisation et l'éducation du public en matière de prévention;
- Participer aux pratiques et entraînements du Service.

EXIGENCES DU POSTE :

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES) ou l'attestation ou l'équivalent;
- Être titulaire d'un certificat de formation « Pompier I » ou être disposé à suivre et compléter la formation minimale requise, d'une durée de 330 heures (de soir et de fin de semaine);
- Posséder ou en voie de terminer le diplôme d'études professionnelles (DEP) « Intervenant en sécurité incendie » est un atout;
- Être en bonne condition physique et être disposé à se soumettre à un examen médical avec succès;
- Détenir un permis de conduire valide et s'engager à acquérir la classe 4A dans un délai d'au plus 6 mois;
- Avoir une bonne capacité de résistance au stress;
- Avoir ou s'engager à établir son domicile à l'intérieur de huit (8) km de la caserne incendie sur le territoire de la Ville de Saint-Césaire.

CONDITIONS RELIÉES À L'EMPLOI :

Le salaire est établi selon la politique en vigueur. Toute personne intéressée doit faire parvenir sa candidature en produisant une lettre d'intention et un curriculum vitae avec la mention «Concours pompier temps partiel 2019» au plus tard le **7 décembre 2018** à 10 h 00:

À l'attention de M. Etienne Chassé
Directeur du service de Sécurité incendie
1111, avenue Saint-Paul à Saint-Césaire (Québec), J0L 1T0
ou par courriel à : greffe@ville.saint-cesaire.qc.ca

Seulement les candidats retenus seront contactés.